

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NICE - 0605 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 26/09/2024 - 19512 - 2009 B 01453 - 513 873 661 - A.D.M.E. APPROVISIONNEMENT
ET DISTRIBUTION DE MATERIEL ELECTRIQUE



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012023		et clos le		31122023		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal		X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social:					
Société ADME						69 RUE DE ROQUEBILIERE					
SIRET		5		1		3		8		7	
		3		6		6		1		0	
		0		0		0		2		1	
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:					
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:											
						SIRET					
B ACTIVITE											
Activités exercées		VENTE DE MATERIEL ELECTRIQUE				Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				0		Déficit			
Bénéfice imposable à 15%		15 708		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%						PV à long terme imposables à 19%			
		Autres PV imposables à 19%						PV à long terme imposables à 0%			
								PV exonérées (art. 238 quinquies)			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprises nouvelles, art 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies				Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies			
Société d'investissement immobilier cotée				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				Autres dispositifs			
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)						Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :						dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%											
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		x		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	
										C E G I D	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
MACCHI 5 RUE FONCET 06000 NICE Tél: 04 - 93 - 85 - 35 - 64						Tél:					
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date: 25/03/2024		Lieu: NICE			
						Qualité et nom du signataire:					
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné								Signature		CIANCI GEORGES	
Examen de conformité fiscale (ECF)											

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres					b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)									c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)									e		
									f		
									g		
									h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)									i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI									j		
Montant des revenus répartis (5)									Total (a à h)		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :					
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1				2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	
M CIANCI GEORGES 103 AVENUE HENRI DUNANT 06100 NICE				35	2023	25 775					
Mlle CIANCI ISABELLE 97 AVENUE HENRY DUNANT LE MORTOLA 06100 NICE				20	2023	29 571					
M CIANCI PASCAL 103 AV HENRI DUNANT LE SAN MICHELE BAT B 06100 NICE				20	2023	25 763					
Mme DIGNANI VALERIE 6 AVENUE DES MARTIAGUES 31230 L ISLE EN DODON				15	2023	2 108					
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À							0 %	15 %	19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1 :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2023 (total col.9 + total col.10) 10		- de l'exercice 2023 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire CIANCI GEORGES		A NICE le 25/03/2024	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 69 RUE DE ROQUEBILIERE

06300 NICE

Durée de l'exercice précédent* 12

Número SIRET* 51387366100021

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 131122023		N-1 131122022			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5016	AG	4733	283	1955		
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	94202	AU	66922	27280	34205		
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD	348	BE		348	348		
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	8457	BI		8457	8457		
TOTAL (II)		BJ	108023	BK	71655	36368	44965		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT	170387	BU	42597	127790	126946		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	151730	BY		151730	155902		
	Autres créances (3)	BZ	3104	CA		3104	7041		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	13000	CE		13000	13000		
	Disponibilités	CF	103746	CG		103746	100540		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3001	CI		3001	1000		
	TOTAL (III)	CJ	444968	CK	42597	402372	404429		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	552991	IA	114252	438739	449393		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	8457	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :				Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Déclaration N° 000037 en Euros.

MACCHI

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Société ADME</u>										Néant ☐ *	
						Exercice N		Exercice N-1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :6...840.....)					DA	6 840	6 840			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB					
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				)	DC					
	Réserve légale (3)					DD					
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				)	DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)				)	DG	1 271	1 271			
	Report à nouveau					DH	238 227	214 045			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	13 352	24 182			
	Subventions d'investissement					DJ					
	Provisions réglementées *					DK					
	TOTAL (I)					DL	259 690	246 338			
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM				
Avances conditionnées					DN						
TOTAL (II)					DO						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP					
	Provisions pour charges					DQ					
	TOTAL (III)					DR					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS					
	Autres emprunts obligataires					DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	58 433	84 531			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				)	DV	11 022	10 905			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	72 529	71 035			
	Dettes fiscales et sociales					DY	34 548	32 517			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ					
	Autres dettes					EA	2 519	4 067			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB					
TOTAL (IV)					EC	179 050	203 055				
Ecart de conversion passif * (V)					ED						
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	438 739	449 393				
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B					
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C					
				Ecart de réévaluation libre		1D					
				Réserve de réévaluation (1976)		1E					
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF					
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	146 957	144 623			
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	740 737	FB		FC	740 737	770 783	
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF			
		services*	FG	131	FH		FI	131	225	
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	740 867	FK		FL	740 867	771 008	
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP			
	Autres produits (1) (11)						FQ	12	185	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	740 879	771 193	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	476 998	505 311
Variation de stock (marchandises)*						FT	(1 125)	(14 862)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	1 363	897		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	119 425	115 516		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	5 987	5 546		
Salaires et traitements*						FY	79 176	78 487		
Charges sociales (10)						FZ	36 157	34 919		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo.	- dotations aux amortissements*		dont fonds de commerce	HS		GA	8 597	8 416
			- dotations aux provisions					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	281	3 716
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
Autres charges (12)						GE	167	3 927		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	727 028	741 871		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	13 851	29 321		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	163	6	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	163	6	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	671	878	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	671	878	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(508)	(872)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	13 343	28 449		

Désignation de l'entreprise : Société ADME										Néant ☐ *					
										Exercice N		Exercice N-1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	2 402				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB					
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC					
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	2 402				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	38				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	38				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	2 364				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ					
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	2 356		4 267		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	743 444		771 199		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	730 093		747 017		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	13 352		24 182		
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO					
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY					
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG					
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP					
			- Crédit bail immobilier							HQ					
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H					
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J					
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K					
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX					
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD					
	(9)	Dont transferts de charges								A1					
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)						(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3					
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	143				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			obligatoires		A9						
				A8			dont cotisations Madelin		A7						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N					
GAIN FOURNISSEUR LIQUIDER										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
CHARGE DE GESTION										38					
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N					
										Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
							1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	5 016	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		]	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		]	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants	M2		]	KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		]	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	51 756	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	12 562	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	29 884	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes							LK		LL		LM	
	TOTAL III							LN	94 202	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T	
	Autres participations							8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés							1P	348	1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières							1T	8 457	1U		1V	
	TOTAL IV							LQ	8 805	LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	108 023	ØH		ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4			
		à poste 1		2		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	5 016	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	51 756
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	12 562
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT	29 884
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NG		NH	94 202	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	348	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	8 457	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	8 805	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	108 023	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant X *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
		1	2			5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUDE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUDE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :Société ADME

Néant☐*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 061	PF	1 672	PG		PH	4 733
TOTAL I		RK	3 061	RM	1 672	RN		RO	4 733
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
		PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels									
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	31 000	QE	3 814	QF		QG	34 814
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	7 626	QI	1 290	QJ		QK	8 916
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	21 371	QM	1 821	QN		QO	23 192
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	59 997	QV	6 925	QW		QX	66 922
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	63 058	QP	8 597	QQ		QR	71 655

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO		
TOTAL III															
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant

*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	8 457	UV	8 457	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX	151 730		151 730			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	VM	1 908		1 908			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9		9			
	collectivités publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 188		1 188			
	Charges constatées d'avance		VS	3 001		3 001			
	TOTAUX			VT	166 292	VU	166 292	VV	
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
			des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	58 433		26 339		32 093				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	72 529		72 529						
Personnel et comptes rattachés		8C	11 755		11 755						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	13 622		13 622						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 577		8 577						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	594		594						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	11 022		11 022						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 519		2 519						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	179 050	VZ	146 957		32 093			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	26 099	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société ADME										Néant ☐ *		Exercice N, clos le :																			
												3 1 1 2 2 0 2 3																			
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE																					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	13 352																			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE				WB																
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG				XE																
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB																				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				XW																
	Amendes et pénalités			WJ				Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ																				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY																				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	2 356																			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7				K7																
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)							I8																				
				- imposées au taux de 0 %							ZN																				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme							WN																				
- Plus-values soumises au régime des fusions							WO																								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR																					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé			DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW				WQ													
											Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8																	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1																					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3																					
										TOTAL I		WR	15 708																		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE																					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										WS																					
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT																					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WV																				
				- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)							WH																				
				- imposées aux taux de 19 %							WP																				
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW																				
				- imputées sur les déficits antérieurs							XB																				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6																				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ																				
	Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations							2A				XA																
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX																					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY																				
	Majoration d'amortissement *										XD																				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)			K9				Entreprises nouvelles 44 sexies			L2				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5				XF								
									Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)			K3				Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)			PA												
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)			OV				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			1F				Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)			XC												
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			PP				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)			PB				Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)			PC														
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS																					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9				Créance dégagee par le report en arrière du déficit			ZI				YG														
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2																					
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH																			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			bénéfice (I moins II)							XI	15 708								XJ												
			déficit (II moins I)																												
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL																					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																			XL												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	15 708								XO												

Désignation de l'entreprise : Société ADME				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	(0)
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	(0)
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	4 727
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société ADME															Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC	214 045			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	24 182				Dividendes			ZD						
	Prélèvements sur les réserves			OE					Autres répartitions			ZE						
									Report à nouveau			ZF						
	TOTAL I			OF	238 227				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II			ZG	238 227					
															ZD		238 227	
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				)	YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS									
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	36 600	33 999							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8				)	XQ	41 635	41 304							
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	3 247	3 003							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				)	ST	37 944	37 210							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	119 425	115 516							
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	130	130							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			ZS				)	9Z	5 857	5 416							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	5 987	5 546							
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers								YY	150 329	157 034							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	110 915	97 819							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052																	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*								OB	83 218								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK		%	%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG									
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052																	
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA					JK	Plus-values à 15 %		JL	Plus-values à 0 %					
									JM	Plus-values à 19 %		JC	Imputations					
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD					JN	Plus-values à 15 %		JO	Plus-values à 0 %					
									JP	Plus-values à 19 %		JF	Imputations					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH					JJ	N° SIRET de la société mère du groupe								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société ADME Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant ☒ *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12.8 % 2.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①		②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société ADME

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société ADME					Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :					YP	4		
dont apprentis					YF			
dont handicapés					YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	740 867		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					OT			
TOTAL 1					OX	740 867		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OH	12		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE			
Subventions d'exploitation reçues					OF			
Variation positive des stocks					OD	1 125		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT	2 402		
TOTAL 2					OM	3 539		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats					ON	520 311		
Variation négative des stocks					OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	38 122		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW	167		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OY			
TOTAL 3					OJ	558 600		
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					OG	185 807		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					SA	185 807		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	740 867	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX			
Période de référence			GY	01/01/2023	GZ		31/12/2023	
Date de cessation					HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

Cegid Quatrin

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 5 1 3 8 7 3 6 6 1 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ADME

ADRESSE (voie) 69 RUE DE ROQUEBILIERE

CODE POSTAL 06300 VILLE NICE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 90

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille CIANCI Prénom(s) GEORGES

Nom d'usage % de détention 38.89 Nb de parts ou actions 35

Naissance : Date 190256 N° Département 06 Commune NICE Pays

Adresse : N° 103 Voie AVENUE HENRI DUNANT

Code postal 06100 Commune NICE Pays

Titre (2) Mlle Nom de famille CIANCI Prénom(s) ISABELLE

Nom d'usage % de détention 22.22 Nb de parts ou actions 20

Naissance : Date 210482 N° Département 06 Commune NICE Pays

Adresse : N° 97 Voie AVENUE HENRY DUNANT

Code postal 06100 Commune NICE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 5 1 3 8 7 3 6 6 1 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ADME

ADRESSE (voie) 69 RUE DE ROQUEBILIERE

CODE POSTAL 06300 VILLE NICE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 90

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille CIANCI Prénom(s) PASCAL

Nom d'usage % de détention 22.22 Nb de parts ou actions 20

Naissance : Date 290683 N° Département 06 Commune NICE Pays

Adresse : N° 103 Voie AV HENRI DUNANT LE SAN

Code postal 06100 Commune NICE Pays

Titre (2) Mme Nom de famille DIGNANI Prénom(s) VALERIE

Nom d'usage PALLAS % de détention 16.67 Nb de parts ou actions 15

Naissance : Date 190674 N° Département 06 Commune NICE Pays

Adresse : N° 6 Voie AVENUE DES MARTIAGUES

Code postal 31230 Commune L ISLE EN DODON Pays FR

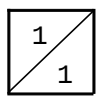
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3 N° SIRET 5 1 3 8 7 3 6 6 1 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ADME

ADRESSE (voie) 69 RUE DE ROQUEBILIERE

CODE POSTAL 06300 VILLE NICE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
					Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	283		1 955		1 672-	85.52-
20510000 LOGICIEL	5 016		5 016			
28051000	4 733-		3 061-		1 672-	54.62-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 280		34 205		6 925-	20.25-
21810000 AMENAGEMENT ET AMENAGEMENT	51 756		51 756			
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	12 562		12 562			
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	29 884		29 884			
28181000 AMORT INST ET AGENCEMENT	34 814-		31 000-		3 814-	12.30-
28182000 AMORT MAT DE TRANSPORT	8 916-		7 626-		1 290-	16.92-
28183000 AMORT MOBILIER	23 192-		21 371-		1 821-	8.52-
AUTRES TITRES IMMOBILISES	348		348			
27100000 TITRES DE PARTICIPATION	348		348			
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 457		8 457			
27500000 DEPOT ET CAUTIONNEMENT	8 457		8 457			
Total II	36 368		44 965		8 597-	19.12-
MARCHANDISES	127 790		126 946		844	0.66
37000000 STOCK DE M/SES	170 387		169 261		1 125	0.66
39700000 PROVISION POUR STOCK	42 597-		42 315-		281-	0.66-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	151 730		155 902		4 172-	2.68-
41100000 CLIENTS	151 730		155 902		4 172-	2.68-
AUTRES CREANCES	3 104		7 041		3 937-	55.91-
40100000 FOURNISSEUR			1 581		1 581-	100.00-
40900000 Fournisseurs D?biteurs	1 188				1 188	
44400000 IMPOT SUR LES BENEFICES	1 908		5 357		3 449-	64.38-
44566003 TVA sur autres B&S 20%			102		102-	100.00-
44586000 TVA SUR FACT NON PARVENUE	9		1		8	670.54
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13 000		13 000			
50200000 ACTION PROPRE	13 000		13 000			
DISPONIBILITES	103 746		100 540		3 206	3.19
51210000 CREDIT MUTUEL	69 304		58 192		11 112	19.10
51220000 CREDIT MUTUEL 1	30 000		30 021		21-	0.07-
51230000 CAISSE EPARGNE	3 510		11 624		8 114-	69.80-
53100000 CAISSE	932		703		229	32.60
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 001		1 000		2 001	200.11
48600000 Charges Constat?es d'Avance	3 001		1 000		2 001	200.11
Total III	402 372		404 429		2 057-	0.51-
TOTAL GENERAL	438 739		449 393		10 654-	2.37-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
					Euros	%
CAPITAL	6 840		6 840			
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPEL VERSE	6 840		6 840			
AUTRES RESERVES	1 271		1 271			
10600000	1 271		1 271			
REPORT A NOUVEAU	238 227		214 045		24 182	11.30
11000000 REPORT A NOUVEAU	238 227		214 045		24 182	11.30
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	13 352		24 182		10 830	44.79
Total I	259 690		246 338		13 352	5.42
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	58 433		84 531		26 099	30.87
16400000 EMPRUNT	18 083		28 238		10 155	35.96
16410000 PRET PGE	40 350		56 293		15 943	28.32
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	11 022		10 905		117	1.07
45510000 C/C CIANCI	44				44	
45520000 C/C COHEN DANIEL	295		295			
45530000 C/C PALLAS	746		746			
45540000 C/C PASCALE CIANCI	9 716		9 666		50	0.51
45550000 C/C CIANCI ISABELLE	221		198		23	11.58
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	72 529		71 035		1 494	2.10
40100000 FOURNISSEUR	72 477		71 028		1 449	2.04
40800000 Fourniss. Fact. non Parvenues	52		7		45	670.83
DETTES FISCALES ET SOCIALES	34 548		32 517		2 030	6.24
42100000 SALAIRE	8 487		5 470		3 017	55.15
42820000 CONGES PAYES	3 267		7 413		4 145	55.92
43100000 URSSAF	5 522		4 268		1 254	29.38
43701000 MALAKOFF	61		18		43	235.88
43702000 ALPIS ASS	3 036		2 699		337	12.49
43703000 AG2R	3 320		2 637		683	25.91
43708000 Autres organismes sociaux	150		150			
43800000 Organismes- Ch ? Payer/Recev.	75		69		6	8.96
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CP	1 460		3 147		1 687	53.62
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	594		307		287	93.49
44551000 TVA	8 577		6 341		2 236	35.26
AUTRES DETTES	2 519		4 067		1 548	38.07
41100000 CLIENTS			4 067		4 067	100.00
41900000 Clients Cr?diteurs	2 519				2 519	
Total IV	179 050		203 055		24 006	11.82
TOTAL GENERAL	438 739		449 393		10 654	2.37

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	740	737	770	783	30 046	3.90
70708100 ECOTAXE	2	138	1	997	141	7.08
70709100 VENTE INTRA COM			369		369	100.00
70710000 VENTE DE MARCHANDISES	738	599	768	417	29 819	3.88
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	131		225		95	42.01
70810000 FRANCE PORT VENTE	68		75		7	8.75
70819000 UE PORT VENTE			1		1	100.00
70880000 FRAIS DE FACTURATION	62		149		87	58.45
Chiffre d'affaires NET	740	867	771	008	30 141	3.91
AUTRES PRODUITS	12		185		173	93.75
75800000 FRAIS DIVERS DE GESTION	12		185		173	93.75
Total des Produits d'exploitation	740	879	771	193	30 314	3.93
ACHATS DE MARCHANDISES	476	998	505	311	28 313	5.60
60708100 ECOTAXE	892		808		84	10.36
60708900 ECO TAXE INTRACOM	37		14		23	167.63
60709100 ACHAT DE M/SES INTRACOM	84	115	98	476	14 361	14.58
60710000 ACHAT M/SES	391	955	406	013	14 059	3.46
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	1	125	14	862	13 737	92.43
60370000 VARIATION DE STOCK	1	125	14	862	13 737	92.43
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	1	363	897		467	52.06
60260000 ACHAT EMBALLAGE	411		59		353	597.98
60810000 FRAIS DE FACTURATION	226		136		90	65.81
60819000 UE PORT ACHAT	726		702		25	3.52
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	119	425	115	516	3 909	3.38
60400000 ACHAT D ETUDE ET PRESTATION	36	600	33	999	2 601	7.65
60611000 EDF	1	623	1	997	374	18.73
60614000 ESSENCE	1	043	975		68	6.95
60616000 COMBUSTIBLE	24		28		4	12.65
60630000 FORNITURE ENTRETIEN	354		9		345	NS
60631000 PETIT EQUIPEMENT	819				819	
60640000 FOURNITURE ADMINISTRATIVE	729		1 743		1 014	58.19
60850000 PORT	758		1 056		298	28.25
61200000 REDEVANCE CREDIT BAIL			1 985		1 985	100.00
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERE	36	156	35	104	1 052	3.00
61330000 LOCAM	1	519	1	495	23	1.54
61340000 LOYER PARKING	1	680	2	100	420	20.00
61400000 CHARGE LOCATIVES	2	280	2	604	324	12.44
61500000 TRAVAUX ENTRETIEN	200		509		309	60.70
61550000 ENTRETIEN ET REPARATION	3	930	833		3 098	371.99
61561000 Maintenance Park Informatique	4	769	8 266		3 498	42.31
61561009 Maintenance DSI Touch Intracom	3	351			3 351	
61564000 MAINTENANCE TPE	97		181		84	46.41
61600000 PRIME ASSURANCE	1	179	1	179		
61610000 MULTIRISQUE ASS	2	967	2	788	179	6.41
61614000 ASSURANCE TRANSPORT	3	759	3	451	308	8.92
61630000 LOCAM		83	83			
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	2	000	2	000		

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023		31/12/2022		Euros	%
	62260000	HONORAIRE MACCHI		3 000		3 000	100.00
	62261000	Honoraires machi		3 000		3 000	
	62270000	FRAIS D ACTE ET DE CONTENTIEUX		247		244	NS
	62380000	DIVERS		40		15	60.00
	62400000	TRANSPORT DE BIEN ET DE PERSON		264		233	31
	62500000	D?plac., Missions, R?ceptions		165		165	
	62510000	VOYAGE ET DEPLACEMENT		253		187	66
	62570000	RECEPTIONS		1 815		2 002	187
	62600000	FRAIS POSTAUX		134		122	12
	62610000	TELEPHONE		3 163		3 245	82
	62611000	FRAIS FACTURE INTERNET		392		360	32
	62612000	FRAIS SUR SITE INTERNET				140	140
	62700000	SERVICE BANCAIRE		271		212	60
	62780000	FRAIS SUR SERVICE		3 763		3 601	162
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		5 987		5 546		441	7.96
	63120000	TAXE APPRENTISSAGE		519		592	73
	63123000	Cotisation fonci?re des entrep		2 345		2 252	93
	63330000	INTERGROS		458		420	38
	63350000	Taxe d'apprentissage Lib?ratoi		47		47	
	63511000	CFE		130		130	
	63512000	TAXE FONCIERE		1 794		1 735	59
	63540000	Droits d'enregistrement et de		695		403	292
	63780000	vignette crit'air				13	13
SALAIRES ET TRAITEMENTS		79 176		78 487		689	0.88
	64110000	REMUNERATION		83 219		76 394	6 825
	64120000	CONGES PAYES		4 145		559	4 704
	64140000	INDEMNITE		103		1 535	1 432
CHARGES SOCIALES		36 157		34 919		1 238	3.54
	64510000	COTISATION URSSAF		20 830		19 179	1 651
	64520000	COTISATION MUTUELLE		6 659		5 922	737
	64530000	COTISATION RETRAITE		6 398		5 949	449
	64540000	COTISATION ASSEDIC		3 495		3 209	287
	64550000	CHARGES SOCIALE SUR CP		1 687		215	1 902
	64580000	Cotisations Aut org sociaux		150		150	
	64750000	MEDECINE DU TRAVAIL		312		296	16
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		8 597		8 416		181	2.15
	68110000	DAP		8 597		8 416	181
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		281		3 716		3 434	92.43
	68173000	PRIVISION SUR STOCK		281		3 716	3 434
AUTRES CHARGES		167		3 927		3 759	95.74
	65100000	Redevances pour droits		143		143	
	65400000	PERTE SUR CREANCE IRRECOUVRABL				3 896	3 896
	65800000	CHARGE DIVERS DE GESTION		24		31	7
Total des Charges d'exploitation		727 028		741 871		14 843	2.00
Résultat d'exploitation		13 851		29 321		15 470	52.76

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	163		6		157	NS
76400000 PRODUIT FINANCIER	163		6		157	NS
Total des Produits financiers	163		6		157	NS
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	671		878		207	23.61
66111000 INTERET DES EMPRUNTS	640		878		238	27.12
66500000 Escomptes Accord?s	31				31	
Total des Charges financi?res	671		878		207	23.61
R?sultat financier	508		872		365	41.79
R?sultat courant avant imp?ts	13 343		28 449		15 106	53.10
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	2 402				2 402	
77100000 PRODUIT EXEPTIONNEL DE GESTION	2 402				2 402	
Total des Produits exceptionnels	2 402				2 402	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	38				38	
67100000 CHARGE DE GESTION	38				38	
Total des Charges exceptionnelles	38				38	
R?sultat exceptionnel	2 364				2 364	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 356		4 267		1 911	44.79
69500000 IMPOT SUR LES BENEFICES	2 356		4 267		1 911	44.79
Total des produits	743 444		771 199		27 754	3.60
Total des charges	730 093		747 017		16 924	2.27
B?n?fice ou perte (Produits - Charges)	13 352		24 182		10 830	44.79

Société A.D.M.E
Société à Responsabilité Limitée
Au Capital social de 6.840 Euros
Siège social : 69 Rue de Roquebillière
06300 Nice
RCS NICE : 513 873 661

(Ci-après « *La Société* »)

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 28 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le 28 juin, à 18 heures.

Au siège social, 69 rue de Roquebillière, 06300 NICE

Les associés de la SARL A.D.M.E., société à responsabilité limitée au capital de 6.840 euros divisés en 90 parts sociales de 76 Euros chacune, se sont réunis au 69 Rue de Roquebillière, 06300 NICE en assemblée générale sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence, signée par les associés en entrant en séance.

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Monsieur Georges CIANCI	35 parts,
Mademoiselle Isabelle CIANCI	20 parts,
Monsieur Pascal CIANCI	20 parts,
Mademoiselle Valérie DIGANI, épouse PALLAS	15 parts,

TOTAL **90 parts.**

Le quorum étant atteint par les associés présents et représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Georges CIANCI, gérant.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le bilan comptable 2023 ; et Les projets des résolutions.

Le président rappelle que l'Assemblée est réunie afin de délibérer sur **l'ordre du jour suivant :**

- Approbation du Rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 et Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Quitus de la gérance ;
- Augmentation du capital social par incorporation des réserves à hauteur de 217.000 euros pour porter le capital social à 223.840 euros ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Questions diverses ; et
- Pouvoir pour accomplir les formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Après échange de vue et personne ne demandant plus la parole, le Président met au voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31/12/2023, approuve dans toutes leurs parties ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice un chiffre d'affaires de 740.867 euros et d'un bénéfice de 13.352 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

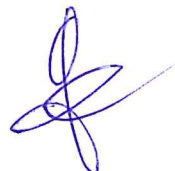
L'assemblée décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- De ne pas distribuer ce bénéfice net aux associés en proportion de leurs parts sociales. Ce bénéfice net non distribué sera affecté, dans les proportions qu'elle détermine, soit à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, soit au compte « report bénéficiaires », soit encore au compte trésorerie ;

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier à la gérance pour l'exercice clos le 31/12/2023 pour l'accomplissement de sa mission concernant ledit exercice.



Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le Gérant, décide d'augmenter le capital social de la Société par incorporation d'une partie des réserves représentée par les reports à nouveau des années précédentes. Au 31 décembre 2023, l'exercice comptable fait apparaître une somme de 238.227 euros au titre des reports à nouveau des exercices sociaux précédents.

Afin de pouvoir maintenir l'obligation légale de constituer des réserves légales à hauteur de 10% du capital social, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de 217.000 euros par incorporation des réserves pour le porter à 223.840 euros.

Cette augmentation du capital social par incorporation des réserves se matérialise par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales et non par une émission de nouvelles parts sociales.

Par conséquent, la valeur nominale de la part sociale de la Société est désormais de 2.487,11 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Suite au vote de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier les statuts comme suit :

Ancien Article VII -CAPITAL :

« Le capital social est fixé, après réduction en date du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2021 et les actes de cessions, à la somme de SIX MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (6.840 €), et est divisé en 90 parts sociales de nominal chacune de 76 euros, numérotées de 1 à 90, et réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs et suite aux cessions de parts sociales intervenues, à savoir :

*- Madame DIGNANI épouse PALLAS Valérie, à concurrence de
15 parts sociales numérotées de 1 à 15 inclus, ci 15 parts*

*- Mademoiselle CIANCI Isabelle, à concurrence de
20 parts sociales numérotées de 16 à 33 inclus, 68 à 69 inclus, ci 20 parts*

*- Monsieur CIANCI Georges, à concurrence de
35 parts sociales numérotées de 34 à 67 inclus et 90, ci 35 parts*

*- Monsieur CIANCI Pascal, à concurrence de
20 parts sociales numérotées de 70 à 89 inclus, ci 20 parts*



Soit au total 90 parts

(Total égal au nombre de parts composant le capital social)

Les soussignés déclarent expressément que toutes les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs.

Compte courant

Outre leurs apports, les associés pourront verser ou laisser à la disposition de la société toutes sommes qui seront jugées utiles par la gérance pour les besoins de la société.

Ces sommes seront inscrites au crédit d'un compte ouvert au nom de l'associé.

Les avances en compte courant sont soumises à la procédure de contrôle des conventions prévues à l'Article L 223-19 du Code de commerce.

Intervention des conjoints commun en biens : Article 1434 du Code Civil

Aux présentes est intervenue Monsieur Christophe PALLAS qui :

- *Reconnaît que l'acquisition que son conjoint a effectué dans la Société A.D.M.E APPROVISIONNEMENT ET DISTRIBUTION DE MATERIEL ELECTRIQUE, a été réalisé avec des deniers propres de Madame Valérie DIGNANI épouse PALLAS*
- *Renonce à revendiquer un quelconque droit sur les parts sociales attribuées à Madame Valérie DIGNANI épouse PALLAS en rémunération de son apport.*

Aux présentes est intervenue Madame GIOVANNESCHI Christiane qui :

- *Reconnaît que l'acquisition que son conjoint a effectué dans la Société A.D.M.E APPROVISIONNEMENT ET DISTRIBUTION DE MATERIEL ELECTRIQUE, a été réalisé avec des deniers propres de Monsieur Georges CIANCI*
- *Renonce à revendiquer un quelconque droit sur les parts sociales attribuées à Monsieur Georges CIANCI en rémunération de son apport*

Aux présentes est intervenue Madame TALIERCIO Isabelle qui :

- *Reconnaît que l'acquisition que son conjoint a effectué dans la Société A.D.M.E APPROVISIONNEMENT ET DISTRIBUTION DE MATERIEL ELECTRIQUE, a été réalisé avec des deniers propres de Monsieur Pascal MINSMONCHOSKI*
- *Renonce à revendiquer un quelconque droit sur les parts sociales attribuées à Monsieur Pascal MINSMONCHOSKI en rémunération de son apport. »*



Nouvel ARTICLE VII – CAPITAL

Le capital social est fixé, après augmentation du capital par incorporation des réserves en date du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2024, à la somme de DEUX CENT VINGT TROIS MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (223.840 €), et est divisé en 90 parts sociales de nominal chacune de 2.487,11 euros, numérotées de 1 à 90, et réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs et suite aux cessions de parts sociales intervenues, à savoir :

- Madame DIGNANI épouse PALLAS Valérie, à concurrence de
15 parts sociales numérotées de 1 à 15 inclus, ci 15 parts

- Mademoiselle CIANCI Isabelle, à concurrence de
20 parts sociales numérotées de 16 à 33 inclus, 68 à 69 inclus, ci 20 parts

- Monsieur CIANCI Georges, à concurrence de
35 parts sociales numérotées de 34 à 67 inclus et 90, ci 35 parts

- Monsieur CIANCI Pascal, à concurrence de
20 parts sociales numérotées de 70 à 89 inclus, ci 20 parts

Soit au total 90 parts
(Total égal au nombre de parts composant le capital social)

Les soussignés déclarent expressément que toutes les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs.

Compte courant

Outre leurs apports, les associés pourront verser ou laisser à la disposition de la société toutes sommes qui seront jugées utiles par la gérance pour les besoins de la société.

Ces sommes seront inscrites au crédit d'un compte ouvert au nom de l'associé.

Les avances en compte courant sont soumises à la procédure de contrôle des conventions prévues à l'Article L 223-19 du Code de commerce."

Le reste des stipulations des statuts restent inchangées

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.



CINQUIEME RESOLUTION

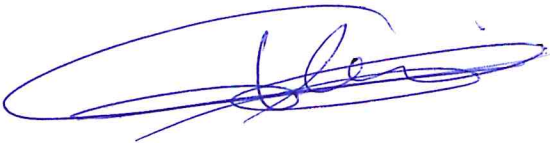
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents, après lecture.

Mademoiselle Isabelle CIANCI

A stylized signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller, connected strokes.

Monsieur Georges CIANCI

A stylized signature in blue ink, featuring a large, bold 'G' followed by several loops and a final horizontal stroke.

Monsieur Pascal CIANCI

A stylized signature in black ink, with a large, bold 'P' followed by several loops and a final horizontal stroke.

Madame Valérie PALLAS

A stylized signature in blue ink, with a large, bold 'P' followed by several loops and a final horizontal stroke.